



PUBLIC LENDING  
RIGHT COMMISSION

COMMISSION DU  
DROIT DE PRÊT PUBLIC

## 17 500 auteurs canadiens se partagent 9,9 millions de dollars en paiements du droit de prêt public

Ottawa, le 2 mars 2011 – La Commission du droit de prêt public (CDPP) a annoncé aujourd'hui qu'elle a versé 9,9 millions de dollars à 17 487 auteurs, traducteurs et illustrateurs pour la présence de leurs livres dans les bibliothèques publiques canadiennes en 2010.

« Tous les jours, dans diverses collectivités et dans l'ensemble du pays, des personnes ont accès gratuitement à de grands livres canadiens grâce à nos bibliothèques publiques. La CDPP est fière de compenser, depuis 25 ans, les auteurs canadiens qui nous permettent d'utiliser leurs livres et, aussi, de reconnaître l'inestimable valeur de leur contribution auprès des lecteurs canadiens, a déclaré Ken McGoogan, président de la CDPP. »

Cette année, le paiement moyen par auteur est de 566 \$; et le paiement maximal, de 3 392 \$. Ces paiements sont établis en vérifiant les collections d'un groupe représentatif de bibliothèques publiques canadiennes. La distribution des paiements par province est affichée sur le [plr-dpp.ca](http://plr-dpp.ca).

Pour célébrer son 25<sup>e</sup> anniversaire, la Commission rendra hommage à la contribution des auteurs canadiens à la culture canadienne par le biais de nombreuses activités. La première, organisée par la *League of Canadian Poets*, propose des centaines de lectures d'œuvres de poésie, qui auront lieu dans des bibliothèques publiques canadiennes en avril, durant le Mois national de la poésie (MNP). Le lancement du MNP est prévu pour le 4 avril, à la Bibliothèque publique de Toronto. La CDPP annoncera les autres activités sur son site web, sous [Célébrons!](#)

Le Canada est l'un des 29 pays à posséder un programme actif de DPP. Règle générale, les programmes du DPP sont créés pour reconnaître le droit des auteurs à être rémunérés pour l'utilisation de leurs livres dans les bibliothèques publiques. Ces programmes reposent sur le principe que les fonds du DPP versés aux auteurs constituent un investissement dans l'avancement de l'expression littéraire du pays concerné. Pour les auteurs, les paiements représentent une juste compensation pour l'accès gratuit à leurs œuvres ainsi qu'une importante reconnaissance de leur contribution à la culture.

La Commission du DPP est placée sous l'égide administrative du Conseil des Arts du Canada, et les fonds alloués au programme du DPP proviennent du gouvernement fédéral par l'entremise du ministère du Patrimoine canadien et du Conseil des Arts du Canada.

Les auteurs qui souhaitent recevoir un paiement du DPP doivent s'inscrire d'ici le 1<sup>er</sup> mai 2011. Pour plus de renseignements sur la façon de s'inscrire, visitez le [plr-dpp.ca](http://plr-dpp.ca).

- 30 -

Médias, s'adresser à : Lolita Boudreault, secrétaire générale par intérim  
Commission du droit de prêt public  
1-800-263-5588 ou 613-566-4414, poste 4545  
[lolita.boudreault@conseildesarts.ca](mailto:lolita.boudreault@conseildesarts.ca)

350 Albert Street, P. O. Box 1047  
Ottawa, Ontario K1P 5V8  
1-800-521-5721 or (613) 566-4378  
Fax: (613) 566-4418  
[www.plr-dpp.ca](http://www.plr-dpp.ca)

350, rue Albert, C. P. 1047  
Ottawa (Ontario) K1P 5V8  
1 800 521-5721 ou (613) 566-4378  
Télécopieur : (613) 566-4418  
[www.plr-dpp.ca](http://www.plr-dpp.ca)

Canada